

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

Etaient présents : MM. GOUBET.LAZZARONI.Mme ROY.M. COMMARMOT.Mmes GUILLET. BERTHE.M. ROCHE.Mmes BRIDAY.ACCARDO.MM. MICOUD.TURGIS.ETOYAN. PELARDY.Mme CHAGNON.M. CHARTON.Mmes GIROT.CUMIN.CLUZEL.BRUGNOT. M. DORÉ.Mmes PONS.DERRAS.M. MOREL.

Excusés : M. RESTA. Représenté par M. ROCHE

Absents : MM. BAGHDASSARIAN.MARTIN.Mme SAGNIEZ.

I- Madame Jacqueline ACCARDO est nommée secrétaire de séance

II - Monsieur le Maire annonce 3 lettres de démission : M. MARTIN -Mme SAGNIEZ - M. BAGHDASSARIAN.

Le mandat du Maire s'achevant, il passe la parole à Mme BERTHE après avoir remercié ses anciens colistiers et l'assemblée ainsi que les membres de l'opposition qui ont travaillé 7 ans pendant ce mandat.

L'appel est fait par la doyenne de l'assemblée, nouvellement élue, Mme Michèle BERTHE.

III - Election du Maire

Des bulletins de vote et des enveloppes de scrutin sont distribués à tous les conseillers municipaux soit 24 élus pour le vote à bulletin secret.

Les assesseurs, Mme GUILLET et M. ROCHE procèdent au dépouillement des bulletins. M. GOUBET est élu à l'unanimité par 24 voix.

IV - Détermination du nombre d'adjoints et élection

Lecture du texte (articles L 2122-4.....) et proposition du Maire de respecter le nombre requis de 8.

Vote sans panachage - scrutin de liste.

Le Conseil municipal laisse un délai de quelques minutes pour le dépôt des listes.

Jean-Claude LAZZARONI se présente comme premier adjoint et présente sa liste.

M. LAZZARONI, Mme ROY, M. COMMARMOT, Mme GUILLET, M. RESTA, Mme BERTHE, M. ROCHE, Mme BRIDAY sont élus à l'unanimité par 24 voix.

V - Constitution du tableau du Conseil municipal avec en premier les adjoints dans l'ordre de la liste puis les conseillers municipaux par ordre d'âge.

Prochain conseil : le 27.03.2008 avec comme ordre du jour les délégations des adjoints, les commissions, les nominations aux divers syndicats et la création d'un poste de délégué à la communication.

Un courrier sera envoyé aux 3 suivants de la liste "Une Vie, une Commune, Saint Maurice de Beynost" pour les convoquer au Conseil municipal.

Question : que se passe-t-il si les 3 élus de la liste ne veulent pas siéger ?... Le Conseil municipal siègera avec 24 élus.